

en liaison avec les objectifs du Vè Plan. De plus les foyers étant financés en grande partie par les 1 % patronal, les employeurs « donateurs » ont un droit de préférence et disposent d'un certain nombre de lits.

Ainsi Renault a financé la construction du foyer des Mureaux dont 80 % des lits lui sont réservés.

3) FOYERS CASERNES

Déraciner la jeunesse ne va pas sans poser des problèmes. Les jeunes travailleurs supportent de plus en plus mal les conditions de vie qui leur sont faites : logement, travail, loisir. Vouloir les enfermer dans la rengaine : métro, boulot, dodo risque un jour de provoquer une véritable explosion dont les luttes de Sochaux et de l'ALJT sont les premiers échos.

Jadis les foyers confessionnels permettaient d'encadrer très fortement dans une armure de moralité et d'interdits les jeunes. Le paternalisme était roi, on fêtait dans le cadre de la « grande communauté » les anniversaires de chacun, on expliquait les dangers des pratiques amoureuses. Mais cette espèce est en voie d'extinction.

Mais vouloir continuer dans cette voie serait aller au suicide pour ces messieurs les patrons ; alors on essaye d'innover. On met en place des foyers hôtel-restaurants ou modernistes à la sauce participation ; les premiers se retrouvent surtout dans les foyers d'entreprise : on dort, on mange, on pointe, c'est tout.

Quant à la deuxième catégorie, type ALJT, elle se fixe un double objectif

Premièrement apparaître comme une structure accueillante pour la jeunesse d'aujourd'hui « moderne et indépendante ». Deuxièmement, maintenir un certain encadrement par l'intermédiaire des droits d'expression et de visite : faire passer ainsi gentiment et dans la bonne humeur la pilule de la répression.

Patrons, directeurs et cie ne se laissent pas aveugler par leur sollicitude envers ces jeunes perdus dans la jungle de la grande ville.

a) Sélection à l'entrée

D'abord les sélectionner dès leur entrée.

* Premier précepte : pas trop d'étrangers : « les jeunes travailleurs étrangers et originaires des départements d'outre-mer y sont admis, mais leur nombre ne doit pas dépasser une proportion compatible avec l'équilibre du foyer ». Quelques uns donc pour avoir bonne conscience et assurer « la bonne entente entre les races », mais s'il y en avait trop, ils dépareraient la bonne atmosphère familiale !...

* Deuxième précepte : bien sûr les foyers sont réservés en principe aux revenus modestes, mais malgré tout, attention à ne pas devenir l'armée du salut des jeunes travailleurs la charité a des limites... celle du capital, donc, « Les pupilles de l'Etat sont accueillis sans discrimination dans les foyers, mais il convient d'en écarter les éléments trop perturbés... Le nombre des cas sociaux doit être limité car outre une charge morale, ils représentent une charge financière pour le foyer »

Que les chômeurs se débrouillent !

* Troisième précepte : il peut malgré tout y avoir des brebis galeuses dans nos jeunes Français, donc : une fiche de renseignements.

Ainsi on sait à quoi s'en tenir.

Toute cette ségrégation risquerait d'être réduite à néant si n'existait pas ce fameux « règlement intérieur », la bible de nos foyers !

b) Le règlement c'est le règlement

Dès l'entrée, en cadeau, on distribue une jolie brochure : papier glacé, dessins humoristiques ; en fait ce n'est pas un règlement, mais une suite de conseils : les 4 premiers sont cependant impératifs, la non-application en-